



Arrêté n° 287 / MENA/DESPS du 16 AOÛT 2024
Portant changement de dénomination d'établissements publics
d'enseignement secondaire au titre de l'année scolaire 2024-2025.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION,

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement, telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
Vu le décret n° 95-473 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire de l'Enseignement du Second Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS),

ARRÊTE :

Article 1 : sont autorisés à changer de dénomination au titre de l'année scolaire 2024-2025, les établissements publics d'enseignement secondaire général suivants :

N°	DRENA	Département	SP/Com	Localité	Ancienne dénomination	Code	Nouvelle dénomination
1	ABENGOU ROU	ABENGOUROU	YAKASSE-FEYASSE	APPROMPRO NOU	COLLEGE MODERNE D'APPROMPRONOU	013885	COLLEGE MODERNE MIAN KOUAO GERMAIN D'APPROMPRONOU
2	ADZOPE	AKOUEPE	AKOUEPE	AKOUEPE	LYCEE MODERNE AKOUEPE	000693	LYCEE MODERNE 1 D'AKOUEPE



N°	DRENA	Département	SP/Com	Localité	Ancienne dénomination	Code	Nouvelle dénomination
3	BONDOUKOU	TRANSUA	ASSUEFRY	ASSUEFRY	LYCEE MUNICIPAL ASSUEFRY	010818	LYCEE MODERNE YEBOUA KOUABENAN CEVERIN D'ASSUEFRY
4	DABOU	GRAND LAHOU	AHOUANOU	AHOUANOU	COLLEGE MODERNE AHOUANOU	015015	LYCEE MODERNE ALFRED YAO N'GUESSAN D'AHOUANOU
5	DIMBOKRO	DIMBOKRO	DIMBOKRO	DIMBOKRO	LYCEE MODERNE DIMBOKRO	000721	LYCEE MODERNE 1 DE DIMBOKRO
6	DIMBOKRO	DIMBOKRO	DIMBOKRO	DIMBOKRO	COLLEGE MODERNE DE DIMBOKRO	000714	LYCEE MODERNE 2 DE DIMBOKRO
7	DUEKOUE	DUEKOUE	GUEZON	NANANDI	COLLEGE MODERNE NANADI	056655	COLLEGE MODERNE AMY KAMARA TOUNGARA DE NANANDI
8	KORHOGO	KORHOGO	KORHOGO	NANGAKAHA	COLLEGE MODERNE DE NANGAKAHA	198599	COLLEGE MODERNE AMADOU GON COULIBALY DE NANGAKAHA
9	MANKON	KOUNAHIRI	KOUNAHIRI	BOAYAOKRO	COLLEGE MODERNE BOAYAKRO	321028	COLLEGE MODERNE DE BOAYAOKRO
10	SASSANDRA	SASSANDRA	SASSANDRA	SASSANDRA	LYCEE MODERNE SASSANDRA	000624	LYCEE MODERNE TOUSSAGNON BENOIT DE SASSANDRA
11	TIASSALE	TIASSALE	TIASSALE	ETICOON	COLLEGE MODERNE DE ETICON	071318	COLLEGE MODERNE D'ETICOON

Article 2 : le Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS), le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (DELIC), le Directeur des Ressources Humaines (DRH), le Directeur des Affaires Financières (DAF), le Directeur de l'Orientation et des Bourses (DOB), le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Ampliations :

MENA/CAB	1
MENA/DRH	1
MENA/DELIC	1
MENA/DCEP	1
MENA/DAF	1
MENA/DOB	1
MENA/DAJC	1
MENA DRENA	10
PREFECTURE REGION	10
CONSEIL REGIONAL	10
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

Fait à Abidjan, le 16 AOUT 2024



Professeur Mariatou KONE

MINISTRE DE L'EDUCATION
ET DE L'ALPHABETISATION
LE MINISTRE
République de Côte d'Ivoire

